

L'avenir des chercheurs

La science est devenue pour nous une réalité quotidienne et nous avons pris conscience de l'influence croissante qu'elle exerce sur nos conditions de vie. Si l'on ne peut nier sa responsabilité dans certains problèmes angoissants qui se posent au monde moderne, si des découvertes scientifiques peuvent avoir parfois des conséquences tragiques, chacun sait pourtant que c'est en grande partie à la science qu'il doit le bien-être dont il jouit.

C'est par la recherche scientifique que passe le progrès au sein de notre société et c'est elle qui peut nous aider à faire face à la crise que nous connaissons. Une publication de l'UNESCO résume parfaitement la situation :

« ... les relations entre la science et la société posent aussi des problèmes dans les pays où s'est constituée, depuis la révolution industrielle du XIX^e siècle, la science moderne. Avant l'essor de la production qui caractérise cette période, les techniques de l'industrie et de l'agriculture étaient, pour la plupart, d'origine empirique et, dans les arts mécaniques, le fruit de l'invention individuelle. L'impact social des grandes théories et expériences scientifiques restait faible, ainsi que l'intérêt que leur portaient les gouvernements. La situation de la science dans la société a changé quand la recherche scientifique pure et appliquée est apparue comme un instrument privilégié du progrès technologique; une importance croissante a été attachée à la recherche et aux savants, et la croyance dans les progrès indéfinis de la science pour le bien de l'humanité a pris corps. Science et technologie se sont trouvées indissolublement liées. »

La recherche scientifique est appelée à prendre, pour la vie des sociétés, une autre dimension encore. Dans le même document, on lit :

« La science apparaît de plus en plus comme une institution sociale sujette à des orientations qui reflètent celles de la société où elle s'insère. Son rôle n'est plus seulement d'assurer

un pouvoir croissant de l'homme sur la nature, ou de résoudre des problèmes techniques qui lui sont posés dans les différents domaines intéressant l'homme : niveau de vie, santé, bien-être. Une autre finalité majeure lui est assignée : c'est de façonner les systèmes économiques, sociaux et culturels, et de les transformer, selon les objectifs que s'assigne chaque société. »

Interrogeons-nous donc sur les conditions nécessaires à l'exercice d'une recherche scientifique fructueuse.

Son succès dépend beaucoup des moyens matériels qui lui sont consacrés. Mais ces moyens deviennent inutiles aux mains de chercheurs qui n'ont pas suivi l'entraînement indispensable pour participer aux progrès accélérés de la science. L'élément moteur de la recherche scientifique est le chercheur formé à son métier, car la recherche scientifique est un métier qui s'apprend. Si la découverte est souvent le fruit de l'imagination, celle-ci est inutile si elle ne s'appuie sur des connaissances assurées et l'application de méthodes rigoureuses. Le chercheur doit donc être familier de la démarche scientifique et connaître les développements les plus modernes de son domaine d'activités. Souvent encore, il devra être au courant de techniques de plus en plus complexes et spécialisées.

On ne s'improvise pas chercheur. Outre les dons intellectuels, un long et patient apprentissage est nécessaire pour maîtriser une discipline et ses méthodes. C'est pourquoi la constitution d'équipes de recherches se prépare longtemps à l'avance et leur maintien exige un effort de longue haleine. Il faut assurer la continuité dans le recrutement des chercheurs autant que le renouvellement des équipements scientifiques. Toute interruption trop prolongée de cet effort est un gaspillage des investissements consentis et engendre très vite un retard qu'il est bien difficile de combler.

Il y a deux ans, j'ai tenté de montrer à cette tribune que la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, est une des grandes missions de l'Université. C'est en effet à l'Université que s'effectue la recherche scientifique au plus haut niveau et c'est à elle qu'incombe la formation des chercheurs, qu'ils soient destinés à lui rester attachés ou qu'ils soient appelés à exercer leurs activités dans d'autres organismes, publics ou privés. Leur avenir est donc pour l'Université une préoccupation essentielle.

Dans tous les pays occidentaux, la situation des chercheurs se présente aujourd'hui de manière très semblable. Elle est en

fait la conséquence des mutations profondes que nous avons connues pendant la décennie 60-70. Je les rappellerai brièvement.

Durant cette période, on vit partout s'accroître brusquement le nombre des étudiants qui s'inscrivaient dans les institutions d'enseignement supérieur, et particulièrement dans les Universités. Il en est résulté une « expansion universitaire » rapide qui, dans beaucoup de pays, s'est réalisée de façon désordonnée, sans planification précise. Ce fut le cas en Belgique.

Partout l'afflux des étudiants eut une double répercussion sur les équipes de recherche. D'une part les membres des corps académique et scientifique en place virent leurs charges d'enseignement s'alourdir au détriment des activités de recherche dont ils sont également responsables. D'un autre côté, on fut astreint à étoffer les cadres par l'engagement rapide de personnel nouveau. Souvent le recrutement se fit en tenant compte plus des besoins de l'enseignement que de ceux de la recherche. Dans certains pays, on réalise maintenant que c'est aux dépens de la qualité de celle-ci que se fait l'expansion.

L'augmentation de l'allocation que l'Etat consent aux Universités et qui est liée exclusivement au nombre des étudiants, rendit possible la désignation d'un nombre important de professeurs et de membres du personnel scientifique d'âge relativement jeune. Comme ces nominations se firent en un temps assez court, est apparue une certaine distorsion dans la répartition des classes d'âge au sein du personnel encadrant, avec un déplacement vers les classes les plus jeunes.

Bientôt toutefois, le nombre des étudiants devint stationnaire et l'engagement de personnel nouveau diminua considérablement. Il est hélas à craindre que nos possibilités de recruter des scientifiques jeunes se réduiront encore. En effet, on peut prévoir que, dans les années à venir, le nombre des étudiants universitaires tendra à décroître. Comme il conditionne le « volume » du personnel académique et scientifique, ces cadres seront donc bloqués et les postes resteront occupés en grande partie par les personnes engagées au cours de la décennie 60-70. Au fur et à mesure qu'elles avancent en âge, se crée derrière elles un vide relatif dans le groupe qui demain devrait assurer la relève. En effet, tenant compte de la durée moyenne de la carrière universitaire à partir du moment où intervient une nomination définitive, on estime que le renouvellement annuel du personnel encadrant devrait être au minimum de 4 à 5 %. De fait,

entre 1990 et 2000, environ 40 %, soit 4 % par an, du personnel encadrant, académique et scientifique définitif, actuellement en place à l'Université de Liège, seront admis à la retraite. Par contre, entre 1980 et 1990, 14 % seulement de ce personnel arriveront au terme de leur carrière, soit en moyenne 1,4 % par an ! C'est cette insuffisance de renouvellement pendant les dix années qui viennent qui pèsera lourdement sur l'avenir.

Les Universités seules peuvent difficilement porter remède à cette situation. Même si elles y étaient autorisées, elles ne pourraient consacrer une plus grande partie de leurs ressources à la création de postes nouveaux pour engager à titre définitif des scientifiques jeunes. En effet, indépendamment des répercussions inévitables de la crise actuelle, l'allocation de l'État n'a pas suivi l'évolution des charges salariales. Celles-ci sont d'autant plus lourdes que la fraction importante de personnel engagée au cours des années 60-70 vieillit en bloc et pèse de plus en plus sur le coût des traitements. Pour supporter cette charge, nous sommes obligés d'affecter au paiement du personnel une partie de l'allocation destinée au fonctionnement de l'institution.

Cette situation financière préoccupante pour tous les secteurs de l'activité universitaire l'est surtout pour la recherche scientifique. Récemment, la Conférence des Recteurs francophones a fait estimer l'évolution des ressources des Universités pendant la période 1980-1985. L'étude montre clairement que le seul maintien du potentiel actuel des Universités et Centres universitaires francophones implique, de 1980 à 1985, un accroissement en francs 1980 de 4,4 % de leur budget. Or, pendant la même période, les recettes prévisibles diminueront de 8,3 %. Dès à présent, on constate un déficit du budget global de fonctionnement des Universités francophones. Déjà important pour certaines d'entre elles, il se généralisera et s'accroîtra d'année en année pour atteindre en 1985 plus de 1,4 milliard de francs, valeur 80.

Le maintien à l'Université de jeunes chercheurs d'avenir est rendu difficile aussi par les arrêtés limitant le nombre de mandats qui, dans le cadre scientifique, peuvent être conférés à titre définitif. En principe, une telle disposition est compréhensible et justifiée par le souci de préserver une proportion suffisante d'emplois temporaires, source de recrutement tant pour l'Université que pour les milieux extérieurs. Le malheur a voulu que, dans certaines institutions, comme la nôtre, le quota primitivement fixé à 40 % était déjà atteint au moment où la disposi-

tion légale était prise. Certes, un assouplissement a été introduit dans la législation afin de permettre aux Universités de nommer quelques assistants supplémentaires à titre définitif. Malgré tout, nous ne pouvons stabiliser dans leurs fonctions qu'un nombre très insuffisant de jeunes collaborateurs, de l'ordre de 7 à 8 par an en ce qui concerne l'Université de Liège ! C'est dire combien la sélection est sévère; idéalement, elle devrait plus que jamais être basée sur les mérites scientifiques des candidats.

Jetons un bref regard du côté des Fondations scientifiques. Le F.N.R.S. accorde effectivement des mandats définitifs à des chercheurs et renforce ainsi le potentiel scientifique des Universités. Mais là aussi, les possibilités sont minimes; les ressources du F.N.R.S. évoluent parallèlement à celles des Universités et le nombre de mandats offerts est ridiculement bas.

On peut donc prédire que lorsqu'une fraction importante de notre personnel encadrant arrivera à la retraite, c'est-à-dire dans les années 90, nous manquerons de collaborateurs plus jeunes, formés et capables d'assurer la relève. Dans les conditions actuelles, ni les Universités ni les Fondations scientifiques ne sont en mesure de la préparer.

Ne peut-on imaginer qu'au moment où le nombre d'étudiants diminuera, le personnel encadrant consacrerait plus de temps à la recherche ? Cette éventualité est peu probable; qu'on le souhaite ou non, nos enseignements évoluent dans le sens d'une plus grande diversification et d'une certaine spécialisation. Partout on invoque la nécessité d'offrir à l'étudiant, à côté d'une formation de base, le choix d'options plus spécialisées. C'est précisément dans ces enseignements à option que les chercheurs sont appelés à jouer un rôle croissant.

Tout aussi illusoire est la reconversion dans une direction nouvelle de chercheurs engagés depuis des années dans une voie déterminée. La spécialisation des techniques est devenue telle qu'une orientation vers un autre domaine est très difficile. Le développement de secteurs de recherche originaux ne va pas sans l'éclosion de talents nouveaux. Si l'on ne prépare pas maintenant des jeunes chercheurs, il sera de plus en plus difficile pour l'Université d'innover en matière d'enseignement et de recherche. Sa structure sera devenue incompatible avec sa volonté de développer des secteurs de pointe. Or, cet effort de rénovation et d'adaptation est essentiel à l'essor économique et social de la communauté tout entière.

La réduction prévisible du potentiel scientifique n'est pas un mal propre à notre pays. Les discussions qui viennent d'avoir lieu à l'O.C.D.E. ont fait ressortir le caractère général des problèmes que pose l'avenir des chercheurs et de la recherche. Dans le rapport final d'une réunion de la Conférence des Recteurs Européens, qui s'est tenue à Salamanque en 1978, on peut lire : « ... digérer la croissance n'est pas chose facile quand on considère les problèmes de personnel. La réduction des ressources comme celle des étudiants ne peut généralement pas s'accompagner d'un redimensionnement du nombre des chercheurs et des enseignants. La plupart des pays du continent garantissent en effet l'emploi aux jeunes titulaires engagés en nombre en période de croissance. Les nouveaux diplômés de l'institution ne peuvent alors plus y poursuivre une carrière. »

La réduction croissante des débouchés que l'Université offre aux chercheurs dissuadera bientôt les jeunes de s'orienter vers la recherche. De même, le fait que beaucoup de postes de responsabilité seront occupés pendant de nombreuses années encore exercera sur eux une influence psychologique néfaste. Le recrutement de jeunes gens doués pour la recherche et décidés à poursuivre une œuvre scientifique personnelle sera de plus en plus réduit.

En Allemagne, on observe déjà une diminution nette des diplômés universitaires qui s'engagent dans la réalisation d'un doctorat. De même, en Suède, bien qu'entre 1969 et 1977 les étudiants de 3^e cycle aient été beaucoup plus nombreux, tout au moins dans certaines orientations, ceux qui ont achevé un doctorat sont sensiblement plus rares. On en déduit que les études de 3^e cycle sont entreprises surtout pour répondre à la demande des milieux extérieurs ; les orientations sont choisies en fonction du marché de l'emploi et des possibilités de carrière en dehors de l'Université. C'est ce que semblent indiquer aussi les enquêtes faites aux U.S.A.

La diminution du nombre des chercheurs au sein de l'Université produira des effets néfastes à différents niveaux de la vie sociale et économique. D'abord, ils se feront sentir sur la formation des étudiants de 3^e cycle dont beaucoup se destinent à une carrière extra-universitaire et dont l'encadrement est en partie assuré par les doctorants plus avancés dans la réalisation de leur travail personnel. Ainsi, les organismes publics ou privés qui recrutent leurs chercheurs parmi les docteurs et diplômés de 3^e cycle formés à l'Université, trouveront-ils de plus en plus difficilement des collaborateurs de valeur.

Non moins graves seront les conséquences pour les programmes de recherche-développement confiés à des services universitaires par les milieux économiques, sociaux et culturels de la région. Les doctorants participent activement, à côté de leurs aînés, à la réalisation de ces programmes. Par manque de chercheurs, l'Université pourra de moins en moins répondre à ces demandes extérieures et verra diminuer d'autant les ressources financières qu'elle peut consacrer à sa recherche. Ainsi, s'installera un véritable cercle vicieux qui inexorablement conduira à une déchéance accélérée de la recherche scientifique. Elle surviendra plus ou moins tôt et évoluera plus ou moins vite selon le potentiel scientifique existant au départ. Mais elle paraît inévitable pour toutes les institutions.

La situation des chercheurs engagés à terme dans des contrats à durée limitée est source, elle aussi, de sérieuses difficultés. Ces collaborateurs, souvent hautement qualifiés, souhaitent légitimement que soit stabilisé leur emploi et ce, pour le plus grand bénéfice aussi des services où ils travaillent. Or, nous l'avons vu, dans le cadre universitaire, les possibilités de nomination définitive sont très réduites. Dès lors, les éléments les plus doués hésitent à se lier par de tels contrats et surtout à rester dans l'institution assez longtemps pour valoriser les connaissances qu'ils y auront acquises. Il est normal, en effet, qu'ils ne résistent pas à l'attrait d'emplois qui s'offrent à eux en dehors de la recherche et leur assure une sécurité pour l'avenir.

On s'est interrogé sur les répercussions que le vieillissement en bloc de l'ensemble des chercheurs peut exercer sur la créativité scientifique. C'est une question très délicate et sa réponse varie peut-être selon la discipline envisagée. Certaines études semblent démontrer néanmoins que, dans un groupe qui vieillit en bloc, sans infusion de sang nouveau, la productivité scientifique décroît assez rapidement. On peut craindre, dès lors, que non seulement la quantité mais aussi la qualité de nos chercheurs ira en décroissant.

Nous l'avons vu, l'état critique sera atteint dans les années 90, lorsqu'une partie importante du personnel encadrant actuellement en fonction atteindra la retraite. Il laissera un vide difficile à combler.

Considérant le temps prolongé qu'exige la transformation de l'enseignant et du chercheur, il est à redouter que, vu l'urgence, on recrute alors des personnes dont la qualification laisse à désirer.

Je ne puis que me rallier ici aux considérations émises, il y a quelques années déjà, par la Conférence des Recteurs allemands, à savoir : s'il est possible à tout moment de réduire le volume de la recherche, la faire renaître est une entreprise longue et ardue. Seul un effort soutenu assure le progrès, et cela particulièrement dans le domaine de toutes les technologies avancées. Les résultats de la recherche dépendent donc de l'engagement continu des chercheurs dont le recrutement est conditionné lui-même par les possibilités de travail et la sécurité quant leur avenir.

Le tableau que je viens de brosser n'est pas, je crois, exagérément pessimiste. Je n'ai voulu en aucun cas faire un plaidoyer en quelque sorte préventif destiné à prémunir la recherche contre toute réduction de ses moyens. Les Universités sont bien conscientes des difficultés du moment et de l'effort que tous doivent consentir. Mais, au vu de certaines options qui risquent d'être prises, il est de notre devoir d'en faire percevoir les conséquences inéluctables pour l'avenir de notre société. La situation, déjà critique actuellement, ira en se détériorant dans les dix années à venir si des mesures ne sont pas prises rapidement. Certes, la crise économique est grave; peut-être est-ce une raison de plus de ne pas définir nos objectifs en fonction de nos moyens, mais de dire à quels objectifs nous choisissons d'affecter ces moyens.

Peut-on prévenir ce désastre parfaitement prévisible ? Nous l'avons vu, les Universités et les Fondations scientifiques se trouvent actuellement fort limitées dans leur action. Permettre aux Universités de nommer des chercheurs à titre définitif au-delà du quota reconnu par la loi ne serait qu'une mesure palliative et d'efficacité très relative. En effet, la réduction croissante du nombre de postes temporaires aboutirait inévitablement à une diminution rapidement progressive de la catégorie de collaborateurs au sein de laquelle se forment et se recrutent les chercheurs de demain. D'ailleurs, une telle mesure suffirait-elle pour stimuler le goût de la recherche ?

A mon sens, un double problème se pose : la volonté de répondre au défi des années 90 et la mise en place d'un plan qui concrétise cette volonté. Le premier point est politique : c'est la communauté qui doit faire un choix et dire si elle souhaite conserver un potentiel scientifique qui maintiendrait le pays à son niveau actuel, comparable à celui des pays européens avancés en matière de recherche. Ou au contraire

accepte-t-elle de voir s'élargir le fossé entre ces pays et nous ? Il y a là, pour la communauté et ses dirigeants, une vue prospective à dégager. Comme le disait G. BERGER : « Cette prospective ne doit pas être simplement l'expression d'un effort gratuit que nous porterions à l'avenir du pays sans nous arracher pour autant à nos habitudes. Elle ne vise pas à satisfaire notre curiosité, mais à rendre nos actes plus efficaces. Elles ne veut pas deviner, mais construire. »

Si beaucoup de pays occidentaux sont conscients de la gravité du problème, il en est peu qui aient entrepris une action planifiée. La politique la mieux structurée en la matière est celle de l'Allemagne Fédérale. Celle-ci après une période de restriction accroît à nouveau son soutien à la recherche et a lancé un plan de recrutement des chercheurs, dit « programme Heisenberg ». Elaboré par les présidents des organisations de recherche, il envisage d'augmenter pendant les dix années à venir le taux de remplacement des chercheurs confirmés et des professeurs facultaires. A cette fin, 300 mandats d'une durée de cinq ans seront attribués chaque année à des titulaires d'un doctorat de 3^e cycle, strictement sélectionnés pour leurs qualités scientifiques. Il prévoit aussi annuellement la nomination supplémentaire de professeurs « Heisenberg » qui sont titularisés. Il est difficile de réaliser maintenant comment se développera ce programme. Néanmoins, le caractère temporaire des emplois n'ira pas sans susciter des réticences de la part des jeunes chercheurs. Avant même qu'il ne fût appliqué, certains milieux ont objecté à ce programme son « élitisme ». On ne comprend pas bien le sens de telles critiques. Est-ce donc de l'élitisme que de vouloir conserver dans la carrière scientifique ceux qui ont le plus de chance de développer une recherche fructueuse ?

La Conférence des Recteurs allemands, de son côté, a proposé de créer des postes de chercheurs supplémentaires pendant la prochaine décennie, quitte à les résorber pendant la décennie suivante, lorsque le taux de remplacement des titulaires actuels dépassera la moyenne.

D'autres pays ont lancé des programmes semblables ou se proposent de le faire à brève échéance. Dès maintenant toutefois, des difficultés surgissent là où les mandats conférés ont un caractère temporaire.

En Belgique, quelques suggestions ont été faites et n'ont jusqu'à présent eu guère d'écho. En 1977, le Président JAU-MOTTE, faisant remarquer l'insuffisance du nombre de mandats

permanents que le F.N.R.S. était en mesure d'attribuer ajoutait : « Pourquoi ne pas se fixer ce but : la désignation annuelle, hors du cadre des Universités, d'une vingtaine de chercheurs permanents, au régime linguistique français ? » Lui aussi insistait sur la rigueur des critères scientifiques qui doivent guider ce recrutement. Ces propositions me paraissent quant à moi être un strict minimum pour sauvegarder l'essentiel de notre recherche et cela, bien entendu, à condition que les ressources des Universités et des Fondations scientifiques permettent le maintien de leur recrutement actuel.

Tout plan qui vise à augmenter le nombre de chercheurs implique nécessairement une dépense non négligeable. Le demander paraît, dans les circonstances actuelles, relever de l'inconscience. Pourtant c'est maintenant qu'il faut penser l'avenir de notre recherche et dire si nous voulons suivre une politique à courte vue ou investir à moyen terme pour la dernière décennie de ce siècle. Je ne puis m'empêcher d'être inquiet lorsque en prévision d'une réduction drastique de certains subsides à la recherche, on interroge les chercheurs menacés sur la rentabilité immédiate de leur activité pour l'économie du pays.

Comme vient de l'affirmer M. MATHOT, Ministre de l'Education Nationale, à la cérémonie marquant le début de la construction de notre Faculté de Médecine Vétérinaire : « Les choix de plus en plus difficiles qui se posent aux responsables politiques dans l'affectation des ressources publiques, doivent nous amener à reconsidérer non seulement certains objectifs fixés dans une période d'euphorie, mais aussi certains modes de pensée et d'action ».

La mise en œuvre d'un plan exige l'action coordonnée de différentes instances et sera laborieuse. Pourtant elle est urgente ! Il est pour nous une question primordiale : Quelle doit être la place de l'Université dans l'élaboration et le lancement de ce plan ? — Il est clair que l'Université doit y participer puisque c'est en son sein que se pratiquent la plupart des activités scientifiques et que c'est elle qui fournit aux chercheurs une partie importante de leurs moyens de travail.

Pourtant, il ne faut pas se leurrer sur la capacité qu'a l'Université d'effectuer un recrutement en se basant uniquement sur la valeur scientifique des candidats. Il est normal que d'autres critères entrent en ligne de compte si l'on veut assurer la continuité de toutes les fonctions universitaires. Dans la structure actuelle de ses organes de gestion, il paraît illusoire de faire le

départ entre tous ces critères. C'est pourquoi, les postes nouveaux de chercheurs devraient, à mon avis, être inclus dans un autre cadre, par exemple celui du F.N.R.S., où ils viendraient s'ajouter au nombre trop faible de ceux qui y sont créés actuellement.

Indépendamment des mérites scientifiques qui sont essentiels, le recrutement de chercheurs doit cependant tenir compte des objectifs de l'Université. Sans nier le moins du monde l'importance de la recherche individuelle et de la liberté du chercheur, il est évident que, vu le coût des investissements, l'Université doit faire le choix de certains domaines à privilégier. Cette démarche n'est pas facile, mais nous ne pouvons nous contenter de suivre les événements sans essayer de les infléchir. Comme les autres organisations politiques, sociales et économiques, l'Université doit se livrer à une certaine prospective pour dégager les voies de son action.

Tous ensemble, il faut maintenant prendre conscience que nous ne pouvons pas à la fois conserver tout le passé et construire l'avenir. Dans cette optique et dans un premier temps, le Conseil d'Administration a demandé aux Facultés de réfléchir au sort des enseignements qui deviendront vacants au cours des cinq prochaines années. Pour établir cette planification, il a recommandé de tenir compte aussi bien de l'orientation à donner aux cours qu'à la recherche qui y est associée. Un tel effort serait stérile s'il n'allait pas dans le sens d'une innovation compatible avec nos moyens.

En vue d'une structuration plus rationnelle de nos programmes, une coordination entre les institutions universitaires s'avère aussi indispensable. On peut espérer qu'elle se fera dans le cadre du Conseil Interuniversitaire des Universités Francophones (C.I.U.F.) qui est maintenant créé et que le Ministre mettra en place dans les tout prochains jours.

On le voit, la sauvegarde de notre recherche exige une action collective et immédiate. Pour terminer, je citerai encore G. BERGER : « Regarder l'avenir lointain n'est pas rêver et attendre. C'est faire tout de suite ce qui est en notre pouvoir pour le préparer. »

..

Mesdames, Messieurs,

Avant de clôturer la séance, je voudrais vous informer de la nomination de M. Paul GRAULICH comme secrétaire du Conseil académique, charge occupée durant l'année écoulée par notre collègue Claude LIEBECQ que je remercie vivement pour l'aide qu'il m'a apportée.

D'autre part, les Facultés de Philosophie et Lettres, de Droit et des Sciences appliquées ont élu respectivement comme Doyen MM. les Professeurs Paul DELBOUILLE, Jacques HANSENNE et Guy CANTRAINE en remplacement de M. Jules LABARBE, M^{me} Simone DAVID-CONSTANT et M. Ernest MEAN.

Qu'il me soit permis d'exprimer mes remerciements à ces trois collègues et, tout spécialement, à M. LABARBE qui exerça les fonctions de Doyen pendant quatorze années. J'ai toujours trouvé auprès d'eux une parfaite courtoisie, un intérêt profond pour les choses universitaires et un esprit de coopération au développement de leur Faculté et de notre Alma Mater. C'est avec la certitude de retrouver toutes ces qualités chez nos trois nouveaux Doyens que j'adresse à ces derniers mes souhaits de bienvenue et mes vœux de succès.

Au nom de l'Université, j'exprime ma gratitude à tous ceux qui nous ont fait l'honneur d'assister à cette séance académique : aux représentants des corps diplomatiques et consulaires, aux hautes autorités militaires, judiciaires, civiles, politiques et religieuses, à MM. les Recteurs et représentants des institutions de haut enseignement et de recherche et à tous ceux que je voudrais mais ne peux citer car ils sont trop nombreux. Leur présence nous est infiniment précieuse car elle témoigne de l'intérêt qu'ils portent à notre Maison.

Je remercie également les représentants de la presse qui ont toujours eu à cœur de rendre compte avec sympathie des événements qui marquent la vie de notre institution.

Je tiens enfin à remercier, pour leur précieux concours, mon collègue le Professeur STASSEN, ordonnateur de cette cérémonie ainsi que ses collaborateurs.

Je déclare ouverte l'année académique 1980/1981.

Vive le Roi !